

Suis-je concerné
par le
remboursement de
mes frais de
stationnement ?

Sur prescription médicale de votre
médecin, l'Assurance Maladie peut
rembourser les frais d'utilisation de
votre véhicule personnel et des
transports en commun

Ces frais de transport sont
remboursés à 65 % sur la base du
prix du ticket de parking. Les frais
de déplacement sont également
remboursés au même taux sur la
base d'un tarif kilométrique unique.

Le remboursement des frais de
stationnement et de déplacement se fait
uniquement sur prescription médicale

1 Le médecin me fait une prescription
médicale m'autorisant à me rendre à
l'hôpital avec mon propre véhicule.

2 Je stationne sur le parking de l'hôpital,
je paye à la sortie et je conserve mon
ticket de stationnement.

3 J'envoie mon ticket de stationnement
accompagné de ma prescription
médicale à la CPAM pour
remboursement (par courrier ou en
ligne sur mrs.beta.gouv.fr)

Comment me faire
rembourser de
mes frais de
stationnement ou
de transport ?



NOUVEAU

*Vos frais de
stationnement et
déplacement peuvent
vous être remboursés*

CHIVPARK

Votre parking
à l'hôpital



mrs.beta.gouv.fr



TARIFS PARKING PUBLIC

P1 - P2 - P3 - P4 - P9 - P10 bas

Jusqu'à 1 heure : **GRATUIT**
 de 1 heure à 5 heures 45 : **0,50 € / 15 mn**
 de 5 heures 45 à 6 heures : **0,40 € / 15 mn**

Tarif maximum 24 h : 9,90 €
 Ticket perdu : 9,90 €

TARIFS PARKING

ZONE DE STATIONNEMENT A DUREE LIMITEE

Jusqu'à 45 minutes : **GRATUIT**
 A partir de 45 minutes : **1 € / 15 minutes**

Tarif maximum 24 h : 45 €
 Ticket perdu : 45 €

Toute tranche tarifaire commencée est due en intégralité

LE RÈGLEMENT S'EFFECTUE

En caisse automatique :
 sortie hôpital, sortie urgences ou P3
 OU

En borne de sortie :
 seulement en carte bancaire



Votre parking à l'hôpital



- PARKINGS RÉSERVÉS AUX VISITEURS
- PARKINGS RÉSERVÉS AUX PERSONNELS
- PARKING HAUT RÉSERVÉ AUX NOUVELLES MOBILITÉS
- PARKING SOUS-TERRAIN RÉSERVÉ :
 - aux personnes à mobilité réduite
 - aux visiteurs
 - aux personnels sous conditions



- DIRECTIONS, IFSI
- INTERNAT
- CRÈCHE
- PHARMACIE
- HÔPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE
- QUAI DE LIVRAISON
- ARRÊT DE BUS LIGNES N, E, INTERVALS



Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac
 40 allée de la Source 94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX

ACCES VEHICULES: 28 Avenue de la république 91560 CROSNE

01 43 86 20 00 - parking@chiv.fr